



Département du Lot  
République Française  
**COMMUNE DE PUYBRUN**

**Nombre de membres**

**en exercice : 13**

**Présents : 10**

**Votants : 13**

**Séance du 14 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de  
**Sont présents :** Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER SIGAUD, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Elodie DEJAMMES, Michel FERNANDEZ, Catherine GAUTHIER KUPCZAK, Julien MAURIE, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON  
**Représentés :** Danièle BAUDIN par Catherine PICAULT, David PETRICOLA par Delphine MEILHAC, Laurent VITET par Céline BLADIER SIGAUD  
**Secrétaire de séance :** Elodie DEJAMMES

**Ordre du jour :**

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juillet 2023.
2. Modification de la facturation des abonnements Eau et Assainissement
3. Adhésion de Groupement de Commandes : fourniture d'électricité
4. Remerciements des diverses associations pour le versement des subvention 2023
5. Informations et questions diverses.

**Ouverture de la séance : 20h35**

**1 - Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juillet 2023**

**Délibération : Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2023 - 2023 DE 46**

*Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 27 juillet 2023  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 27 juillet 2023*

**2 – Modification de la facturation des abonnements Eau et Assainissement**

Mme le Maire rappelle la règle actuelle concernant la facturation annuelle des abonnements d'eau et d'assainissement : les abonnements sont dus en totalité du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai.  
Cela engendre des disparités pour les habitants qui arrivent ou partent en cours d'année.  
Une réflexion et un échange ont eu lieu.  
Une décision sera statuée d'ici quelques temps afin d'élaborer une nouvelle règle de calculs.

**3 - Adhésion de Groupement de commandes : fourniture d'électricité**

Le conseil municipal est soucieux de diminuer les charges de la commune, l'adhésion à un Groupement de commandes pour l'électricité a été validée et délibérée à l'unanimité.

**Délibération : Adhésion au groupement de commandes portés par les syndicats Départementaux d'Energies - 2023 DE 47**

*Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Hautes-Pyrénées (SDE65), du Tarn (SDET) et du Tarn-et-Garonne (SDE82) pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.*

*Le conseil Municipal*

*Vu le Code de l'Énergie,*

*Vu le Code de la commande publique,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la convention constitutive jointe en annexe,*

*Considérant que la commune de PUYBRUN a des besoins en matière :*

- D'acheminement et de fourniture d'électricité,*
- De services d'efficacité énergétique,*

*Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,*

*Considérant que le SDE09 (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège), le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), le SDE43 (Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDE65 (Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées), le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), et le SDE83 (Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,*

*Considérant que la commune de PUYBRUN, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,*

*Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.*

*Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal :*

- Décide de l'adhésion de la commune de PUYBRUN au groupement de commandes précité pour :
  - o L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;*
  - o La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.**
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Madame le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,*
- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,*
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de PUYBRUN, et ce sans distinction de procédures,*
- Autorise Madame le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.*
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,*
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de PUYBRUN.*

#### **4 - Remerciements des diverses associations pour le versement des subventions 2023**

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal des lettres de remerciements d'associations ayant reçu des subventions par la Mairie de Puybrun.

## 5 - Informations et questions diverses

- Bilan Agence Postale Communale : un bilan positif est à noter concernant la fréquentation de l'Agence Postale communale et de la bibliothèque.
- Samedi 09/09/23 a eu lieu une rencontre entre les riverains de la « Rue du Pont » et les élus de la Mairie de Puybrun afin d'échanger sur l'aménagement de la rue après travaux.  
Il a été remonté à l'unanimité que cet aménagement doit permettre une diminution de la vitesse des véhicules qui empruntent cette rue.  
Différentes idées ont été proposées : chicanes, places de stationnement matérialisées au sol, panneau « Stop »  
Ces propositions ont été entendues, une étude est en cours. L'aménagement sera mis en place sur le premier trimestre 2024 ; une nouvelle réunion sera organisée sous 12 mois après le nouvel aménagement avec les riverains afin de faire un premier bilan.
- À la suite des travaux effectués par CAUVALDOR Rue des Vignobles, un sens unique sera mis en place de la rue Nationale à la rue du Couderc.
- Des panneaux ont été installés au lavoir.
- Le Marché de Noël de Puybrun aura lieu le dimanche 3 décembre 2023.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40*

A Puybrun, le 16 Novembre 2023

Pascale CIEPLAK, Maire

Elodie DEJAMMES, Secrétaire